AUTORISATION D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION D'IMAGE

Madame, Monsieur,

Vous venez d'inscrire votre enfant, ou de vous inscrire, au sein de l'association de la loi du 1er juillet 1901 qu'est le KSE / ASKA. Le KSE / ASKA souhaite s'inscrire dans un mode de communication performant en direction de l'ensemble de ses adhérents : jeunes adhérents, parents, pratiquants adultes. Mais aussi diffuser son image au travers de divers moyens de communication afin de développer son activité.

Le KSE / ASKA a pour support un site Internet, sur lequel peuvent être diffusées les informations concernant la vie du club, qu'il s'agisse de photos d'entraînements, de photos ou films des compétitions, stages, etc… Ces mêmes photos/vidéos pourraient également être exploitées dans des formulaires ou catalogues, des sites de partage vidéo (Daily Motion, You Tube…) destinés à promouvoir ou enrichir votre club. Le bureau du KSE / ASKA.

Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____ Pratiquant ou Père - Mère *(Rayer la mention inutile),* tuteur de l'enfant pratiquant: _____

Autorise expressément le KSE / ASKA à utiliser et représenter mon nom et/ou mon image dans le cadre de son activité habituelle d'information, de promotion et de communication interne et externe, sur tout support y compris électronique pour le monde entier.

Il est expressément entendu que cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de vingt (20) ans à compter de sa signature.

La responsabilité du KSE / ASKA ne peut être engagée concernant toute utilisation de mon image par un tiers non autorisé. Par conséquent, en cas d'utilisation non autorisée de mon image, je m'engage à me retourner directement vers le tiers auteur de l'utilisation non autorisée.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution de la présente autorisation relèvera de la compétence du Tribunal de Grande Instance d'Evry. La présente autorisation entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à : _____ **Le :** _____

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal (pour les mineurs), précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :